

Arrêté n° 20260124
Portant tableau annuel
D'avancement de grade - Année 2025
Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux
Pour l'accès au grade d'adjoint technique
territorial principal de 2ème classe

Le Président du CCAS de ROMAGNAT,
Vu le Code général de la fonction publique ;
Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;
Vu la délibération du 20 décembre 2007 relative à la détermination des « ratios-promouvables » ;
Vu l'arrêté portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du 1^{er} Janvier 2024 ;
Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours ;

Arrête :

Article 1 :

Tableau annuel d'avancement de grade

Agent	Grade actuel	Grade proposé	Ordre de priorité	Examen professionnel ou ancienneté
Mme MORAIS FERREIRA Sandra	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	1	

Total des agents promouvables : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Total des agents inscrits sur le tableau annuel : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Article 2 :

Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché et communiqué au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme aux fins de publicité.

Fait à ROMAGNAT, le 22/01/2026

Le Président du CCAS,
Laurent BRUNMUROL





EHPAD Les Tonnelles

Arrêté portant tableau annuel d'avancement de grade - Année 2025
Cadre d'emplois des infirmiers territoriaux
pour l'accès au grade de infirmier de classe supérieure

Le Président
de CCAS DE ROMAGNAT,

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°92-861 du 28/08/1992, portant statut particulier du cadre d'emplois des infirmiers territoriaux ;

Vu la délibération du 2 décembre 2025 relative à la détermination des « ratios-promouvables » ;

Vu l'arrêté portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du 1^{er} octobre 2024 ;

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours ;

Arrête :

Article 1 :

Tableau annuel d'avancement de grade

Agent	Grade actuel	Grade proposé	Ordre de priorité	Examen professionnel ou ancienneté
Mme SIMON Cécile	infirmier de classe normale	infirmier de classe supérieure	1	

Total des agents promouvables : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Total des agents inscrits sur le tableau annuel : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Article 2 :

Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché et communiqué au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme aux fins de publicité.

Fait à ROMAGNAT, le 12 janvier 2026

**Le Président,
Laurent BRUNMUROL**



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la présente publicité, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Publié par affichage le :



EHPAD Les Tonnelles

**Arrêté portant tableau annuel d'avancement de grade - Année 2025
Cadre d'emplois des infirmiers territoriaux en soins généraux
pour l'accès au grade de infirmier en soins généraux hors classe**

**Le Président
de CCAS DE ROMAGNAT,**

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°2012-1420 du 18/12/2012, portant statut particulier du cadre d'emplois des infirmiers territoriaux en soins généraux ;

Vu la délibération du 2 décembre 2025 relative à la détermination des « ratios-promouvables » ;

Vu l'arrêté portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du 1^{er} octobre 2024 ;

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours ;

Arrête :

Article 1 :

Tableau annuel d'avancement de grade

Agent	Grade actuel	Grade proposé	Ordre de priorité	Examen professionnel ou ancienneté
Mme RINALDO Isabelle	infirmier en soins généraux	infirmier en soins généraux hors classe	1	

Total des agents promouvables : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Total des agents inscrits sur le tableau annuel : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Article 2 :

Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché et communiqué au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme aux fins de publicité.

Fait à ROMAGNAT, le 12 janvier 2026

**Le Président,
Laurent BRUNMUROL**

Pour le Président et par délégation,
la Vice-Présidente,
Madame Marie-Jeanne GILBERT



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la présente publicité, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Publié par affichage le :